



## **CAHIER DE DISTRICT**

**Ce document a été créé pour aider tous les membres du District 89-02 à s'approprier leur rôle respectif, à faciliter le fonctionnement des réunions, à fournir les informations de base sujettes à révision lors de l'inventaire du District 89-02. Il ne remplace en aucun temps le livre « Le MANUEL DU SERVICE CHEZ LES AA et LES DOUZE CONCEPTS des SERVICES MONDIAUX par Bill W. » ainsi que la brochure « Le groupe AA ».**

**Les règles contenues dans ce document ne sont pas immuables et peuvent être modifiées selon la conscience du District 89-02 si le besoin est.**

**Les rôles des officiers et les règles de conduite ont été entérinés par les R.S.G. lors du dernier inventaire de District 89-02.**

**Édition 2014 (revue/corrigé octobre 2015)**

<b>CAHIER DE DISTRICT</b> .....	1
<b>DESCRIPTION DU DISTRICT 89-02</b> .....	3
La situation géographique .....	3
La composition physique .....	3
Les comités et autres services .....	3
<b>LE COMITÉ EXÉCUTIF</b> .....	4
La composition du comité exécutif .....	4
Le rôle de chacun des membres du comité exécutif .....	4
Le R.D.R. ....	4
L'adjoint R.D.R. ....	6
Le secrétaire .....	7
Le trésorier .....	8
Les réunions du comité exécutif .....	9
<b>LE COMITE DE DISTRICT</b> .....	9
Les réunions du district .....	9
L'inventaire de district .....	9
Les mises en candidature .....	10
Le déroulement du vote .....	10
Quelques définitions .....	11
Description des tâches des différents serviteurs au district et lignes de conduite pour la tenue des réunions de district .....	13
Les lignes de conduites du districts 89-02 .....	15
Déroulement d'une réunion du district 89-02 .....	16
<b>ANNEXE</b> .....	17
Liste des Groupes enregistrés .....	18
Liste des Comités de Service .....	18

# DESCRIPTION DU DISTRICT 89-02

## **La situation géographique**

La Région 89 (Nord-Est du Québec), couvre un vaste territoire. Elle s'étend de Louiseville à l'ouest jusqu'à Blanc-Sablon à l'est et de Chibougamau, au nord, jusqu'à Lévis, au sud.

La section appelée 89-02 représente la région du Grand Shawinigan et des environs.

## **La composition physique**

D'après les informations que nous avons en main, la Région 89-02 compte près de 205 membres inscrits, répartis en 14 Groupes (voir liste en annexe).

## **Les comités et autres services**

Le District 89-02 comporte 14 R.S.G. (Représentants de Service à la Région), 9 comités de service et un comité exécutif.

À noter que des districts se regroupent parfois afin de mettre en commun certains services concrets. Ces regroupements deviennent alors des bureaux centraux, des intergroupes ou des comités conjoints. Ils sont tous issus de la volonté commune des districts concernés de se donner certains instruments de travail dans des domaines bien précis et ne relèvent en aucune façon de la structure de service régionale.

# LE COMITÉ EXÉCUTIF

## La composition du comité exécutif

Le comité exécutif de la Région 89-02 est composé de quatre membres et se réunit une fois par mois, sauf en juillet. Les quatre membres du comité exécutif occupent les postes de R.D.R. (Représentant du District à la Région), A.R.D.R. (Assistant du Représentant du District à la Région), secrétaire et trésorier.

Tous les membres du comité exécutif sont élus en assemblée de District, pour un mandat de deux ans, débutant toujours dans une année impaire. Si, pour une raison ou une autre, le R.D.R. ne peut terminer son mandat, c'est le A.R.D.R. qui en assume la responsabilité, automatiquement, jusqu'aux prochaines élections en assemblée de District.

Si l'un des autres membres de l'exécutif ne peut terminer son mandat, une personne sera désignée par les autres membres du Comité exécutif pour assumer cette responsabilité jusqu'à la prochaine assemblée de district, où l'on procédera à des élections.

Tous les membres du comité exécutif ont droit de parole et droit de vote aux réunions de District.

Tout membre qui postule à une fonction au comité exécutif doit s'assurer d'avoir les qualités requises pour exercer les fonctions du poste en question.

## Le rôle de chacun des membres du comité exécutif

Les fonctions de R.D.R. et d'adjoint sont amplement décrites dans *Le Manuel du Service chez les AA*. Le cahier du District 89-02 n'entend nullement se substituer à ce dernier, c'est pourquoi nous encourageons fortement tout serviteur à s'y référer.

### Le R.D.R. (Représentant de Service à la Région)

#### **Fonctions :**

Le R.D.R., selon le Manuel de Service chez les AA, est le lien indispensable entre les R.S.G. des groupes appartenant au District 89-02 et le Délégué de la Région 89.

**Le temps de sobriété continue suggéré** pour accomplir la tâche de R.D.R. est de 4 ans et plus.

**La durée du mandat est de 2 ans.**

**Il serait souhaitable que les personnes désirant se présenter au poste de R.D.R. du District 89-02** fassent partie du District 89-02 ou ait fait partie du District 89-02 à titre de R.S.G. et bien connaître le fonctionnement des groupes et des assemblées du District 89-02.

Le travail du R.D.R. est principalement axé sur la communication à deux sens et en voici la description :

- Aider le Délégué de la Région 89 à obtenir les renseignements sur les groupes dans le délai requis pour les annuaires AA.
- Tenir les R.S.G. au courant des activités de la Conférence. Cela comporte la tâche d'organiser des réunions pour que le délégué présente son rapport de la Conférence, présenter lui-même ce rapport à l'occasion si le délégué ne peut pas être présent, et inviter le délégué aux réunions du District 89-02.
- S'assurer que les RSG sont familiers avec *Le Manuel du Service chez les AA*, les *Douze Concepts du Service mondial*, le bulletin du BSG, le *BOX 4-5-9*, les manuels et les lignes de conduite du BSG, et toute autre documentation de service.
- Aider les R.S.G. à présenter des rapports intéressants à leurs groupes et les encourager à inviter des nouveaux membres des AA aux réunions de service.
- Prendre l'habitude de parler aux groupes (anciens et nouveaux) des responsabilités que comporte le travail des Services généraux.
- Organiser et animer avec le A.R.D.R., les assemblées mensuelles du District 89-02.
- Assister aux assemblées régionales et en faire rapport (4 par année).
- Assister aux assemblées générales et en faire rapport (2 par année).
- Assister au moins 1 fois aux différents comités de service et en faire rapport.
- Assister aux différents rassemblements provinciaux et en faire rapport.
- Rendre visite aux groupes du District 89-02 durant son mandat.
- Assister aux inventaires de groupe sur demande.
- Assister aux comités d'affaire des groupes sur demande.
- Avec le trésorier, s'assurer du bon fonctionnement de la trésorerie, signer les chèques.
- Préparer une rencontre annuelle avec le Délégué de la Région 89 ou un autre membre de la Région 89 et profiter d'une réunion de District.
- Aider les R.S.G. à comprendre leur rôle en utilisant les publications et le *Manuel du Service chez les AA*.
- Aider les R.S.G. à comprendre les Concepts et les Traditions.
- Permettre aux R.S.G. de profiter des séminaires offerts par la Région 89 en concertation avec les R.D.R. des autres Districts.
- Offrir aux R.S.G. l'occasion d'échanger sur la vie dans leur groupe lors des assemblées générales.
- Organiser et tenir l'inventaire du District 89-02.
- S'assurer du remplacement du trésorier ou du secrétaire lorsqu'ils s'absentent ou faire approuver le remplacement par les R.S.G. lorsqu'il y a démission de ces officiers.
- Favoriser l'apprentissage du A.R.D.R. en le faisant participer aux activités de préparation des rencontres de Districts et aux autres réunions susceptibles de l'aider à

comprendre mieux sa tâche et son mandat.

- S'assurer que les réunions du District 89-02 demeurent respectueuses, efficaces par une bonne gestion du temps et des interventions.
- Avec le secrétaire, s'assurer que les R.S.G. ont tous les documents nécessaires pour remplir leur tâche d'informer les groupes :
  - un ordre du jour;
  - le procès-verbal de la dernière réunion;
  - le rapport du trésorier;
  - les rapports écrits des comités;
  - le bulletin des nouvelles;
  - le Nordet.
- Avec le secrétaire, permettre l'archivage des documents du District 89-02.
- Préparer les élections pour son remplacement en septembre avant son départ et soutenir son remplaçant durant les derniers 4 mois de son mandat.

### **l'Adjoint au R.D.R.**

#### **Fonctions :**

Il est le soutien du R.D.R. Il prend la relève si le R.D.R. démissionne et termine le mandat de celui-ci. Il partage les responsabilités du R.D.R. en l'assistant dans sa tâche. Il participe donc à toutes les réunions du District 89-02 et aux assemblées régionales lorsque c'est possible. De plus, en acceptant le mandat, il s'engage comme coordonnateur des comités de service à leur apporter le soutien et les informations nécessaires à leur bon fonctionnement.

**Le temps de sobriété continue suggéré** pour accomplir la tâche de A.R.D.R. est de 4 ans et plus.

**La durée du mandat** est de **2 ans**.

**Il serait souhaitable que les personnes désirant se présenter au poste de A.R.D.R. du District 89-02** fassent partie du District 89-02 ou ait fait partie du District 89-02 à titre de R.S.G. et bien connaître le fonctionnement des groupes et des assemblées du District 89-02.

Le A.R.D.R. doit pouvoir remplir les fonctions suivantes :

- Assister à toutes les réunions du District 89-02.
- Assister au moins aux assemblées régionales lorsqu'elles sont à Québec.
- Assister aux comités d'affaire des groupes sur demande.
- Assister aux inventaires de groupes sur demande.
- Assister au moins 1 fois par an aux différents comités de service et en faire rapport.

- Organiser avec les R.D.R. des autres Districts la tenue de séminaires pouvant aider les R.S.G. dans la compréhension de leur mandat et leurs tâches.
- Se familiariser avec les Concepts, les Traditions et le Manuel du Service chez les AA.
- Visiter les groupes du District 89-02 en alternance avec le R.D.R.
- Assister le R.D.R. dans la préparation des réunions de District 89-02 selon ses demandes.

L'Adjoint R.D.R. est un soutien pour le R.D.R. Si ce dernier démissionne ou ne peut poursuivre son mandat pour quelque raison, l'Adjoint R.D.R. prend la relève. En général, l'Adjoint R.D.R. est élu en même temps que le R.D.R. et selon le même procédé. On devrait encourager les A.R.D.R. à seconder leur R.D.R., à partager ses responsabilités et à assister aux réunions du District 89-02 et de la Région 89.

### **Le secrétaire**

#### **Fonctions :**

Le secrétaire s'occupe de prendre les minutes des réunions de District 89-02 et de monter le procès-verbal qui devra être fourni à tous les R.S.G. le mois suivant.

**Le temps de sobriété continue suggéré est de 4 ans et plus.**

**Le mandat est d'une durée de 2 ans.**

**Il serait souhaitable que les personnes désirant se présenter à ce poste aient fait partie du District 89-02 et aient été secrétaire d'un groupe ou d'un comité.**

#### **Le secrétaire doit pouvoir réaliser les activités suivantes :**

- Assister à toutes les réunions de District 89-02.
- Préparer le procès-verbal de la dernière réunion.
- S'occuper de la mise à jour de la liste téléphonique du comité exécutif, des R.S.G. et des responsables de comités de service du District.
- Fournir à la Région toutes les modifications relatives à la liste des R.S.G. et sur les groupes.
- Aider à la préparation des enveloppes de documents fournies aux RSG lors des réunions.
- Tenir le registre des résolutions du District 89-02.
- Tenir le calendrier des différents comités à jour et le présenter aux R.S.G., au besoin.
- Tenir la liste téléphonique des R.S.G. et des serviteurs du District 89-02 à jour et la fournir aux R.S.G.
- Archiver les documents du District 89-02 et compléter la liste continue des R.S.G.

Le secrétaire assiste le R.D.R. dans la préparation et la convocation des réunions du District 89-02. Il prend dans toutes les réunions, les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux conformes qu'il voit, par la suite, à faire parvenir à tous les membres concernés.

## **Le trésorier**

### **Fonctions :**

Le trésorier s'occupe de recueillir les argents en provenance des groupes, de les comptabiliser, de préparer les versements à faire à la région.

**Le temps de sobriété continue suggéré est de 4 ans et plus. Le mandat est d'une durée de 2 ans.**

**Il est souhaitable que les personnes désirant se présenter à ce poste aient fait partie du District 89-02 et aient tenu la trésorerie d'un groupe ou d'un comité.**

### **Le trésorier doit pouvoir réaliser les activités suivantes :**

- Assister à toutes les réunions du District.
- Recevoir sur place seulement, les argents des groupes et remettre les reçus selon les montants recueillis.
- Préparer les chèques destinés à la Région et leur faire parvenir ceux-ci.
- Préparer un rapport mensuel sur les revenus et dépenses du mois précédent et le remettre aux R.S.G.
- Expliquer le fonctionnement de ses rapports aux R.S.G. nouvellement arrivés.
- Faire valoir le côté spirituel de la 7<sup>e</sup> Tradition.
- Mettre à jour le livret de caisse avant chaque réunion de district.
- Préparer un rapport mensuel et cumulatif des montants versés par les différents groupes du District.
- Obtenir la signature du R.D.R. sur chaque reçu à émettre et chaque chèque à émettre.
- Pour chaque dépense, s'assurer d'avoir les pièces justificatives pertinentes.
- Rendre les livres disponibles à quiconque voudrait les consulter.
- Le trésorier tient à jour les dossiers financiers du district et en fait régulièrement le rapport aux assemblées de district. La plupart du temps, le trésorier est responsable d'inciter les membres à contribuer à la région et aux services du BSG.

Le trésorier devrait être une personne responsable. Il ou elle devrait avoir assez de sens d'organisation pour tenir des dossiers en ordre, et il serait utile d'avoir de l'expérience en tenue de livres ou en comptabilité. Sinon, la personne élue peut avoir besoin d'aide pour instaurer un système, et peut-être aussi pour l'aider dans le travail clérical. Le trésorier fera mieux son travail s'il sait user de persuasion, de fermeté et de diplomatie.

## **Les réunions du comité exécutif**

Le Comité exécutif peut se réunir une fois par mois ou plus souvent selon les circonstances ou les besoins, pour débattre de problèmes particuliers ou urgents, le tout étant laissé à la discrétion du R.D.R.

## **LE COMITÉ DE DISTRICT 89-02**

Les responsables du District 89-02 sont normalement élus par les R.S.G. pour un mandat de deux ans.

Les R.S.G. ou leur adjoint ou un membre ayant une procuration écrite ainsi que les membres de l'exécutif ont droit de vote lors des réunions du District 89-02.

## **Les réunions du District 89-02**

Le comité de District se réunit tous les premiers lundis de chaque mois, sauf en juillet, à 19 h 30 pour se terminer vers 21 h 30, au 2092, rue Lavergne à Shawinigan.

Ils n'auront pas à remplir de formulaire de mise en candidature et n'auront qu'à préciser, le jour même de l'élection et pour chaque poste s'ils désirent ou non être retenus comme Candidats.

## **L'inventaire du District 89-02**

Un inventaire du District 89-02 est prévu une fois par mandat. La date est laissée à la discrétion du R.D.R., cependant, il est recommandé de procéder lors du début de la deuxième année afin que chacun ait une meilleure connaissance du fonctionnement du District 89-02.

Tous les membres sont alors conviés à échanger opinions, impressions, observations et interrogations sur la vie du District 89-02 tout en partageant ensemble leurs expériences de service au bénéfice de notre District. Le comité du District 89-02 doit s'assurer de faire un suivi sur les recommandations de cet inventaire.

## **Les mises en candidature**

Sont automatiquement candidats à tous les postes de l'exécutif.

Les membres sortants du comité exécutif à un autre poste.

Les responsables des comités de service.

Les R.S.G. sortants.

De plus, toute autre personne désirant poser sa candidature pourra le faire à condition de répondre aux critères suivants :

- Remplir un formulaire de mise en candidature et le déposer avant le début de l'assemblée d'élection du District 89-02.
- Avoir déjà été responsable de comité ou membre de l'exécutif ou R.S.G.
- Avoir un minimum de quatre ans d'abstinence.

Tous les candidats devront être présents lors de l'assemblée d'élections, sinon, leur candidature ne pourra être retenue - sauf en cas de force majeure, à la discrétion des membres du District 89-02.

## **Le déroulement du vote**

Le déroulement du vote se fait selon la procédure définie dans *Le Manuel du Service chez les AA*, conformément aux diverses résolutions adoptées en Assemblée générale en juin 1991 et 1992 pour les Assemblées régionales.

En général, le R.D.R. sortant préside l'élection. Il est préférable de procéder à la lecture de la description du rôle de chaque mandat avant d'élire les candidats. Les représentants aux services généraux (R.S.G.) et les membres de l'exécutif R.D.R., A.R.D.R., Trésorier et le Secrétaire ont droit de vote à l'assemblée d'élections du District 89-02.

Chaque R.S.G. n'a droit qu'à un seul vote. Par ailleurs, tous les candidats à l'élection ayant droit de vote peuvent se prévaloir de leur vote et l'exercer à chaque tour de scrutin, les candidats n'étant pas tenus de se retirer pendant l'élection.

En cas d'absence motivée (cas de force majeure), l'adjoint du R.S.G. ou un membre du groupe, dûment mandaté par procuration écrite, pourra voter si le président d'élection en décide ainsi.

En cas de litige pendant l'élection proprement dite, le président d'élection peut en appeler à l'assemblée ou trancher lui-même, mais dans tous les cas, sa décision sera finale et sans appel.

## **QUELQUES DÉFINITIONS**

### **Les Services généraux**

Dans les débuts, il s'agissait des services fournis par le Bureau des Services généraux des AA (BSG). Aujourd'hui, il s'agit du travail de toute personne à tout niveau de la structure des services généraux : R.S.G., R.D.R., délégué...etc. !

### **Le représentant auprès des Services généraux (R.S.G.)**

Le représentant auprès des Services généraux (R.S.G.) est un membre des AA élu à ce poste par le groupe pour faire entendre l'opinion du groupe dans les discussions qui se tiennent au niveau régional. Les R.S.G. participent à l'élection du représentant du district auprès de la région (R.D.R.), ainsi qu'à celle du délégué et des autres dirigeants du niveau régional. Ils assistent aux assemblées générales et ont le droit de vote.

Il représente son groupe dans les discussions qui se tiennent au niveau du District 89-02. Les R.S.G. participent à l'élection des responsables et des membres composant le Comité du District 89-02. Ils assistent aux assemblées générales et ont le droit de vote.

### **La Région**

Division géographique à l'intérieur d'un état ou d'une province. Un délégué à la Conférence vient d'une région. Normalement, chaque région correspond à un état ou une province, sauf dans les endroits où la population des AA est plus dense et dans lesquels on peut retrouver deux ou trois régions ou davantage dans la même province ou le même état.

### **Le District**

À l'intérieur d'une région, division représentée par un représentant de district (R.D.R.).

### **Le représentant du District auprès de la région (R.D.R.)**

Il s'agit d'un R.S.G. d'expérience, élu par les autres R.S.G. pour représenter les groupes du district aux réunions du comité régional et pour coordonner les activités.

## **Rôle du R.S.G. selon le Manuel du Service chez les AA**

Il est le lien entre son groupe et l'ensemble du Mouvement. Il fait entendre la voix de la conscience de groupe et exprime les désirs du groupe au représentant du district auprès de sa région puis au délégué, qui les transmet à la Conférence et au Mouvement.

Le R.S.G. doit jouir de la confiance de son groupe. Il doit savoir écouter. Tout ce qu'il peut avoir d'autorité chez les AA réside dans la conscience des groupes. En conséquence, le R.S.G. peut définir exactement ce dont le groupe a besoin, ce que le groupe pense d'une situation donnée, et il peut transmettre cette information aux instances où elle sera plus utile pour établir ses politiques.

Il s'agit d'une voie à double sens, qui permet au R.S.G. de rapporter à son groupe les problèmes et solutions qui portent sur l'imité, le bien-être et la croissance d'AA. C'est seulement si le R.S.G. tient son groupe informé et transmet ensuite l'expression de la conscience de groupe que la Conférence peut, et dans la même mesure, avoir le sentiment de travailler pour l'ensemble du Mouvement.

L'expérience démontre que les R.S.G. les plus efficaces sont les membres qui ont servi activement dans un groupe à titre de représentant auprès des comités. Ils deviennent alors plus conscients des traditions. En général, les futurs R.S.G. ont déjà deux à trois ans d'abstinence continue chez les AA et ils ont assez de temps libre pour participer aux réunions de district et aux assemblées générales.

### **Parmi les tâches des R.S.G., on retrouve :**

- Recevoir et traiter le courrier en provenance de la Région 89, du District 89-02 et de New York.
- Recevoir le Box 459 et en faire la promotion.
- Informer les groupes des activités des AA à travers le monde.
- Aider à maintenir une information adéquate dans le bottin des serveurs dans AA.
- S'assurer que son groupe connaît les livres et les brochures approuvées par AA.
- Ce documenté le plus possible sur les Traditions et leur application.
- Être au courant du matériel qu'on peut se procurer au BSG (bulletins, lignes de conduite, vidéos, cassettes...etc.).
- Remettre aux R.D.R. les informations concernant leur groupe (nom, catégorie, adresse, heure, durée et toute autre information utile au fonctionnement du district 89-02 et de la Région 89).
- Faire connaître le plan anniversaire, encourager la contribution du groupe aux finances du District 89-02, de la Région 89 et du Mouvement.
- Connaître le Manuel du Service chez les AA.
- Soutenir les activités régionales et du District 89-02.
- Soutenir les serveurs de son groupe, trésorier, président, secrétaire.
- Soutenir le comité exécutif de son district et de sa région en apportant son aide dans l'organisation de certaines activités et en fournissant l'information adéquate sur son groupe et en provenance de son groupe sur les sujets traités en réunions ou en assemblées.

## **Description des tâches des différents serviteurs au District 89-02 et lignes de conduite pour la tenue des réunions du District 89-02.**

### **Aux différents comités**

Les représentants de district aux différents comités renseignent les R.S.G. sur le fonctionnement des comités - structures et autres, sur les préoccupations, sur les difficultés rencontrées par les comités, les différentes statistiques préparées par eux.

**Le temps de sobriété continue suggéré** pour occuper un poste de représentant de District aux comités est défini dans les structures de chaque service.

**La durée du mandat est de 2 ans.**

**Il est souhaitable que la personne désirant remplir ce rôle** appartienne au District 89-02. Elle doit être entérinée par les R.S.G. du District 89-02.

**Les représentants de comités de service doivent pouvoir réaliser les activités suivantes:**

- Assister à toutes les réunions de son comité.
- Assister à toutes les réunions de District 89-02.
- Préparer un rapport écrit sur ce qui se passe dans les comités : décrire les personnes qui ont participé à la rencontre, énumérer les sujets discutés lors de la réunion du comité.
- Énumérer les décisions prises, les problèmes rencontrés, rapporter les statistiques présentées par le comité.
- Décrire les activités auxquelles il a participé.

Conformément aux résolutions adoptées, les responsables des comités de service devraient assurer la relève et présenter son candidat pour l'entériner par le R.D.R. et ensuite par l'assemblée de district. Les responsables de ces comités ont un droit de parole seulement aux assemblées de District.

Le mandat est de deux ans. Notons, parmi les autres conditions, un minimum de deux ans d'abstinence ainsi qu'une certaine qualité de sobriété.

### **Objectifs des Comités de service**

Notre but premier est de transmettre le message à l'alcoolique qui souffre encore.

### **Rôle du responsable de Comité**

Son rôle est principalement axé sur l'information et la communication. Il se tient informé des communications provenant de la Région, de nos bureaux des Services généraux situés à New York (BSG) et de toutes autres informations pertinentes à sa fonction.

Le responsable fait l'inventaire des ressources, des idées, des expériences et des besoins des groupes et du district dans le plus grand respect de l'autonomie et des traditions propres à chacun des comités concernés.

Le responsable doit être en étroite relation avec le comité exécutif et les responsables du district. Il fait rapport de ses activités aux assemblées de district.

Le responsable de comité assiste aux réunions de district ainsi qu'aux réunions conjointes du Comité régional.

Comme tous les autres serviteurs, le responsable a avantage à s'adjoindre des personnes ressources afin de partager sa tâche et d'assurer ainsi la relève nécessaire à la bonne marche de son comité.

### **Description des comités de service**

La description des tâches des responsables des comités de service du District 89-02 s'inspire, chaque fois que cela est possible, du Manuel du Service chez les AA. Pourront être consultés également les divers documents de service relatifs à ces comités, de même que les Lignes de conduite.

## **LES LIGNES DE CONDUITE DU DISTRICT 89-02**

Les Lignes de conduite aident les officiers du District 89-02, les R.S.G. et les représentants de District aux comités à fonctionner adéquatement à l'intérieur du District et de réaliser leur tâche respective. Elles sont un guide, la mémoire du District et en permettent son bon fonctionnement.

### **Voici ces règles de conduite qui sont revues à chaque inventaire du District 89-02 :**

1. Les R.D.R. et A.R.D.R. sont élus aux 2 ans, aux années paires.
2. Le secrétaire et le trésorier sont élus aux 2 ans, aux années paires.
3. Le A.R.D.R. doit être élu R.D.R. : le remplacement n'est pas automatique.
4. Les représentants du District aux comités sont entérinés par les membres du District.
5. Les officiers du District et les R.S.G. ont droit de vote lorsque c'est nécessaire. Les visiteurs, les représentants de Comité et les A.R.S.G. ont un droit de parole seulement.
6. Le A.R.S.G. peut voter à la place de son R.S.G. si celui-ci est absent, et ce, en tout temps.
7. Les réunions du District 89-02 sont le premier lundi soir de chaque mois, à 19h30. Elles se terminent à 21 h 30 autant que possible.
8. La journée du Délégué est considérée comme une rencontre de District et nécessite la présence de tous les R.S.G.
9. À l'inventaire du District 89-02, on révisé la tâche des officiers, les règles de conduite et l'ordre du jour des réunions.
10. Le District 89-02 fournit aux nouveaux R.S.G. le cahier du District 89-02.
11. Le District ramasse les sous provenant des groupes pour la semaine de gratitude et la remet à la région.
12. Un représentant, ou un officier qui s'absentent des réunions du District 89-02 plus de 3 mois successivement, et ce, sans motivation, sont démis de ses fonctions. Le District 89-02 peut alors le remplacer.
13. Les gâteaux et jetons doivent être annoncés en appelant la personne responsable de rédiger le bulletin de nouvelles. IL faut éviter de profiter des réunions pour faire ces annonces afin de ne pas prolonger indûment la rencontre.
14. Le District 89-02 profite de l'inventaire pour revoir ses résolutions.
15. Le District 89-02 est responsable de la propreté du local.

# Déroulement d'une réunion du District 89-02

## Ordre du Jour

### Ordre du jour de la réunion du Lundi Jour Mois Année

Assemblée AA du District 89-02 de Shawinigan

**1- Prière de la Sérénité.**

**2- Lecture des 12 Traditions et identification des membres et des Groupes.**

**3- Mot du représentant du District à la Région (R.D.R.).**

**4- Mot de l'Assistant du Représentant à la Région (A.R.D.R.).**

**5- Lecture et adoption de l'Ordre du jour :**

proposé par : \_\_\_\_\_

secondé par : \_\_\_\_\_

**6- Lecture de la correspondance.**

**7- Lecture et adoption du Procès-verbal de la dernière réunion du Jour Mois Année :**

proposé par : \_\_\_\_\_

secondé par : \_\_\_\_\_

**8- Exposé sur les Services par :**

**9- Rapport du Trésorier(ère): (inclus)**

proposé par : \_\_\_\_\_

secondé par : \_\_\_\_\_

**10- Rapport des comités :**

Le Lien	12 <sup>ème</sup> Étape	Information Publique
Publication	La Vigne AA	Pique-Nique AA
Centre de Détention	Le Congrès	Site Internet

**11- Parole aux visiteurs.**

**12- 7<sup>ème</sup> Tradition et pause café:** pause de \_\_\_\_ : \_\_\_\_ hrs à \_\_\_\_ : \_\_\_\_ hrs

Page 1

**13- Rapport des Groupes :**

À Cœur ouvert	Courage	Réflexions du Dimanche
Pourquoi Pas	Shawinigan-Sud	Grand-Shaw
Les Beaux Dimanches	Grande-Voile	Le Rocher
Bonne Entente	Laurentien	Vers le Bonheur
Agma	Revivre	

**14- Affaires en suspens :** a) \_\_\_\_\_

b) \_\_\_\_\_

c) \_\_\_\_\_

**15- Affaires nouvelles :** a) \_\_\_\_\_

b) \_\_\_\_\_

c) \_\_\_\_\_

**16- Mot de la fin.**

**17- Date de la prochaine assemblée: Lundi Jour Mois Année à 19:30hrs.**

**18- Levée de l'assemblée:** proposée par : \_\_\_\_\_

secondée par : \_\_\_\_\_

**19- Déclaration de Responsabilité.** (fin de la réunion vers \_\_\_\_ : \_\_\_\_ hrs...)

Page 2

## ANNEXE

### LISTE DES RÉSOLUTIONS DU DISTRICT 89-02

DESCRIPTION	ADOPTION
<b>Transport</b> : 0,35 \$/km	Unanimité
<b>Repas</b> Déjeuner : 10,00 \$ Dîner : 15,00 \$ Souper : 20,00 \$	Unanimité
<b>Réserves prudentes</b> District 500 \$ Congrès 1 000 \$ Journée plein air prise à même la réserve du Congrès	Unanimité

Lors des **réunions conjointes**, un représentant du comité peut profiter des dépenses encourues défrayées par le District 89-02.

### **Liste des Groupes et nombre de membres inscrits**

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 1- Les Réflexions du Dimanche : 10 membres | 10- Le Rocher : 5 membres            |
| 2- Grand Shaw : 23 membres                 | 11- Pourquoi Pas : 5 membres         |
| 3- Bonne Entente : 20 membres              | 12- Agma : 10 membres                |
| 4- Laurentien : 23 membres                 | 13- Revivre : 5 membres              |
| 5- Vers Le Bonheur : 30 membres            | 14- Les Beaux Dimanches : 10 membres |
| 6- À Cœur Ouvert : 10 membres              |                                      |
| 7- Shawinigan-Sud : 5 membres              |                                      |
| 8- Grande Voile : 26 membres               |                                      |
| 9- Courage : 5 membres                     |                                      |

### **Liste des comités de service du District 89-02**

(à date d'octobre 2015)

- 1- La Vigne.
- 2- Centre de détention.
- 3- Le Lien.
- 4- Le Congrès.
- 5- La Littérature.
- 6- La Douzième Étape.
- 7- Information publique.
- 8- Pique-nique.
- 9- Site Web.

Toutes ces résolutions et décisions ont été adoptées en bloc par tous les membres du District 89-02 lors de la réunion du 6 octobre 2014, en accord avec les pratiques courantes du District 89-02, dans le but de clarifier, et fournir une référence aux membres qui soit conforme.